



Nom commercial: Arnicae tinct / Lamotte

Numéro de la matière: 721020

Version: 1 / CH

Date de révision: 24.08.11

Replaces Version: - / CH

Date d'impression: 22.06.12

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Arnicae tinct / Lamotte

N° d'article 72102002

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9101 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la sdb@haenseler.ch

personne

responsable pour

cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification règlement (CE) no 1272/2008)

Classification règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 2 H225

Acute Tox. 4 H302

Eye Irrit. 2 H319

Skin Irrit. 2 H315

Skin Sens. 1 H317

Classification selon les Directives CE

Classification R10

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces



Nom commercial: Arnicae tinct / Lamotte

Numéro de la matière: 721020

Version: 1 / CH

Date de révision: 24.08.11

Replaces Version: - / CH

Date d'impression: 22.06.12

P280 chaudes. - Ne pas fumer.
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P301+P312 EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Étiquetage selon les Directives CE 67/548/CEE et 1999/45/CE

Le produit est classé et étiqueté conformément aux Directives communautaires et réglementations nationales en vigueur.

Symboles de danger

Nocif

Phrase(s) de risque

10 Inflammable.

22 Nocif en cas d'ingestion.

43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

Phrase(s) S

2 Conserver hors de la portée des enfants.

7 Conserver le récipient bien fermé.

16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

3. Composition/informations sur les composants**Caractérisation chimique**

Extraits des plantes médicinales
Produits médicinaux

Composants dangereux**Ethanol**

No. CAS	64-17-5		
No. EINECS	200-578-6		
Concentration	>	53.99	%
Classification	F, R11		

Classification règlement (CE) no 1272/2008)
Flam. Liq. 2 H225

4. Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.



Nom commercial: Arnicae tinct / Lamotte

Numéro de la matière: 721020

Version: 1 / CH

Date de révision: 24.08.11

Replaces Version: - / CH

Date d'impression: 22.06.12

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin. Respiration irrégulière/arrêt de la respiration: respiration artificielle.

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement et longuement avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Consulter un médecin en cas d'irritation oculaire.

En cas d'ingestion

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Appeler immédiatement le médecin.

5. Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Eau pulvérisée, Dioxyde de carbone, Mousse stable aux alcools, Produits extincteurs en poudre, Adapter les mesures d'extinction au feu environnant

Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Oxyde de carbone (CO); En cas d'incendie, formation de gaz toxiques et inflammables. Dioxyde de carbone (CO₂)

5.3. Conseils aux pompiers**Equipements spéciaux pour la protection des intervenants**

Porter un vêtement complet de protection. Utiliser un appareil respiratoire indépendant (appareil isolé).

Autres données

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Veiller à assurer une aération suffisante. Mettre les personnes en sûreté. Tenir à l'écart des sources d'ignition.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel). Transporter sur le site de récupération ou d'élimination dans des récipients appropriés. Nettoyer.

7. Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Conseils pour une manipulation sans danger**

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques.



Nom commercial: Arnicae tinct / Lamotte

Numéro de la matière: 721020

Version: 1 / CH

Date de révision: 24.08.11

Replaces Version: - / CH

Date d'impression: 22.06.12

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais. Aire de stockage dotée d'une bonne aération.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition

Ethanol

Liste	SUVA			
Type	MAK			
Valeur	960	mg/m ³	500	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	1920	mg/m ³	1000	ppm(V)
Limitation maximale: 4x15; Groupe du risque pendant la grossesse: C; Etablie le: 2005;				

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Eviter le contact avec le corp. Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques. Conserver à l'écart des aliments, boissons et alimentaires animales.

Protection respiratoire - Note

nécessaire; Ne pas respirer les vapeurs, l'aérosol ou la poussière. Veiller à une ventilation adéquate.

Protection des mains

Matériau approprié Gants / résistant à les produits chimiques

Protection des yeux

Lunettes assurant une protection complète des yeux

Protection du corps

Vêtement de protection anti-feu

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

pH

Remarque Non déterminé

Point d'ébullition

Valeur > 78 °C
Source Valeur évaluée

Point d'éclair

Valeur 21 °C
méthode closed cup
Source Banque de données de substances GESTIS
(<http://www.dguv.de/ifa/de/gestis/stoffdb/index.jsp>)

Pression de vapeur

Valeur < 5.8 kPa
Source Valeur évaluée

Densité

Remarque Non déterminé

Temps d'écoulement

Remarque Non déterminé



Nom commercial: Arnicae tinct / Lamotte

Numéro de la matière: 721020

Version: 1 / CH

Date de révision: 24.08.11

Replaces Version: - / CH

Date d'impression: 22.06.12

10. Stabilité et réactivité

10.4. Conditions à éviter

La chaleur

10.5. Matières incompatibles

Les métaux alcalins, De l'ammoniaque, peroxydés, Agents d'oxydation

10.6. Produits de décomposition dangereux

produits de décomposition responsables du danger: Oxyde de carbone, Dioxyde de carbone, vapeurs / gaz inflammables

11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

corrosion cutanée/irritation cutanée;

Remarque Irritant pour la peau et les muqueuses.

lésions oculaires graves/irritation oculaire;

Remarque Contact avec le produit peut provoquer des irritations des yeux.

Expériences issues de la pratique

Les vapeurs de solvant irritent les organes de la respiration. Provoque des perturbations du système nerveux central et peut conduire à des maux de tête, des troubles respiratoires ou des pertes de conscience. Le produit a un effet anesthésiant. risque d'affections hépatiques.

Autres données

la très longue expérience pratique a montré que manipulé correctement le produit n'a aucun effet nocif ou toxique.

Données toxicologiques spécifiques à ce produit ne sont pas connues.

12. Informations écologiques

12.6. Autres effets néfastes

Information supplémentaire sur l'écologie

Ne pas laisser parvenir le produit non dilué ou bien en grande quantité dans l'eau souterraine, eaux et la canalisation.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus

Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés

Éliminer comme le produit non utilisé.

14. Informations relatives au transport

Transport terrestre ADR/RID

14.1. Numéro ONU

UN 1293

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

TEINTURES MÉDICINALES

14.3. Classe(s) de danger pour le transport



Nom commercial: Arnicae tinct / Lamotte

Numéro de la matière: 721020

Version: 1 / CH

Date de révision: 24.08.11

Replaces Version: - / CH

Date d'impression: 22.06.12

Classe 3
Carte pour désignation du danger 3

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage II

Transport maritime IMDG/GGVSee**14.1. Numéro ONU**

UN 1293

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

TINCTURES, MEDICINAL

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 3

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage II

Transport aérien**14.1. Numéro ONU**

UN 1293

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

TINCTURES, MEDICINAL

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 3

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage II

15. Informations réglementaires**16. Autres informations****R-phrases listed in chapter 3**

11 Facilement inflammable.

Hazard statements listed in chapter 3

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

Informations complémentaires

Relevant changes compared with the previous version of the safety data sheet are marked with: ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.